

64 boulevard de Charonne - 75020 PARIS

Tél.: +33 1 43 72 53 53 Fax: +33 9 70 06 56 71

Email: cabinet.paillard@orange.fr

Siret: 82806422000019 n° TVA: FR71828064220

Titulaire d'un contrat d'assurance ALLIANZ - RC n° 55296769 - Siège social 87 rue de Richelieu, 75002 PARIS (couvrant en RCP mon opération de diagnostic)

#### ATTESTATION DE SUPERFICIE D'UN LOT DE COPROPRIETE

Loi Carrez du 18 décembre 1996

Décret du 23 mai 1997

#### **Définition**

Art 4-1- La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Art 4-2- Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 m² ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée en 4-1.

# Règlement de copropriété

Pas de	règlement	de copropriété
--------	-----------	----------------

Mesurage des pièces et la rédaction du présent certificat ont été établi suite à la communication et à la vérification du règlement de copropriété relatif à la description et répartition du ou des lots, de servitudes, ainsi qu'aux éventuelles modifications apportées par le cédant, Le propriétaire affirme être le propriétaire de l'ensemble des superficies décrites dans notre rapport. Etabli sous réserve de la validité des documents qui nous ont été communiqués.

Certificat établi uniquement d'après les renseignements et indications transmis par le propriétaire et/ou donneur d'ordre, sur la composition et la localisation du ou des lots, objets du présent certificat. De ce fait nous rappelons au(x) propriétaire(s) et autres parties prenantes leurs responsabilités en cas de litiges ultérieurs concernant le présent rapport. La responsabilité de la société, ainsi que celle du technicien ayant réalisé le certificat, ne pourront être engagées. Certificat établi sans la communication et sans la vérification du règlement de copropriété relatif à la description et répartition du ou des lots, de servitudes ainsi qu'aux éventuelles modifications apportées par le cédant.

## Coordonnées du donneur d'ordre

Nom: SCP GATIMEL - ARMENGAUD - MONTALEMBERT

Adresse: 40 rue de Monceau, 75008 PARIS

Qualité : Huissiers de justice

#### Immeuble bâti visité

**DEPARTEMENT** 

COMMUNE

**ADRESSE** 

REFERENCE CADASTRALE

TYPE DE BÂTIMENT

TYPE DE LOCAL

**NIVEAU** 

LOT

DOSSIER N°

PARIS

VILLE DE PARIS (16ème arrondissement)

65 avenue Victor Hugo et 2 rue Georges Ville

section FE n° 38

Immeuble en copropriété

**APPARTEMENT** 

Escalier A - 5ème étage (gauche ascenseur, porte face)

n° 1043

191435

# **SUPERFICIES LOI CARREZ**

Désignation	Total plancher	Embrasures, marches et hauteur <1m80	Superficies Loi Carrez
Entrée - Galerie avec un placard	31.97		31.97
Débarras	2.40	0.05	2.35
W.c.	1.23	0.05	1.18
Dégagement avec deux rangements	5.95	0.30	5.65
Chambre 1	23.94	0.05	23.89
Chambre 2	19.14	0.35	18.79
avec salle de bains	7.51	0.05	7.46
Chambre 3	16.35	0.35	16.00
Chambre 4	25.80	0.05	25.75
Chambre 5	10.83	0.05	10.78
Séjour	40.89	0.72	40.17
Couloir de distribution	6.86	0.05	6.81
Salle d'eau - W.c.	3.36	0.05	3.31
Cuisine	15.49	0.13	15.36
petit dégagement	0.89	0.05	0.84
Buanderie (ancien w.c.)	1.36	0.05	1.31
TOTAL	213.97	2.35	211.62

Superficies exprimées en m²

### **SURFACES ANNEXES**

Balcon filant (accès par les chambres 2 et 3 : 4.70 m²

Balcon filant d'angle (accès par les chambres 4 et 5 : 10.90 m²

LOT 1034 - Au sous-sol, escalier B, une cave double n°6/6bis (en partie 18m² environ )

Une partie de la cave a été cloisonnée afin de former une seconde cave (environ 5 m²)

Modification de la cave n°6/6bis - (conformité à vérifier sur R.C.P., modificatif et plan de division)

Date de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le : le : 08/07/2019

Visite effectuée par : Hervé PAILLARD

Rapport de 2 pages édité le : le : 12/07/2019

CABINET PAILLARD . HPUC CABINET BUREAU DETUCES THE URBANISME - COPROPRIETES SE 20 00019 - SES AND CAPITAL OF 200 MES

Les rapports restent, juridiquement, la propriété du cabinet PAILLARD tant que les honoraires dus ne sont pas réglés en totalité